RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Copie certifiée sur l'honneur, conforme à l'original, le 1er coctobre 2026

[redacted]

SARL 9 PEAKS
Capital social 1 000 euros
53, rue de l'Eglise
69170 Valsonne
RCS 828 241 380

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1er octobre 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 1er octobre à 10 heures,
Au siège social,

L'assemblée générale extraordinaire de la société 9 PEAKS, SARL au capital de 1.000 Euros, divisé en 1.000 parts sociales d'un euro chacune, s'est tenue au siège de l'entreprise.

Monsieur Gaël SERVAUD, présent, détient 999 parts sociales ;
Madame Marion BAUDOUIN, présente, détient, une part sociale.

Le quorum étant atteint l'assemblée générale peut valablement délibérer.
L'assemblée est présidée par Monsieur Gaël SERVAUD.

Le point suivant a été adopté :

RESOLUTION N°1 – Transfert de siège social

Le siège social au 53, rue de l'Eglise, 69170 Valsonne, est transféré au 23, chemin du Gonnet 69170 Tarare, à compter du 1er octobre 2026.
L'article 4. SIEGE SOCIAL des statuts s'en trouve modifié comme suit :
« Le siège social est fixé au 23, chemin du Gonnet 69170 Tarare».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés. Il est donné pouvoir à Monsieur Gaël SERVAUD, gérant, pour effectuer toutes les formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H00.

[redacted]